

22844 - Qu'en est-il de la prise du repas de l'aube alors que le muezzin est en train de lancer son appel à la prière?

La question

Est-il permis de continuer à se nourrir alors que le muezzin est entrain de lancer le deuxième appel à la prière ? Doit-on cesser de manger ?

La réponse détaillée

Ceci doit faire l'objet d'une réponse détaillée. Si le muezzin lance son appel pour annoncer le début de l'aube réelle, il faut s'abstenir de manger compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « Que l'appel de Bilal ne vous empêche pas de continuer à prendre votre repas car il lance son appel en pleine nuit (très tôt). Continuez donc de manger et de boire jusqu'à que Ibn Um Maktom lance le sien. La référence de base est la parole du Très Haut : **« mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit!»** (Coran, 2 : 187). Si l'on sait que l'aube est entrée, même en l'absence d'un appel à la prière comme si on se trouvait dans le désert ou d'autres endroits pareils, on cesse de manger et de boire. Si le muezzin lance son appel très tôt ou si l'on doute du fait que son appel est lancé à l'heure indiquée, il lu est permis alors de manger et de boire jusqu'à ce qu'on constante l'entrée de l'aube soit le lancement d'un appel venu au moment exact. Dans ce cas, il est permis de manger et de boire pendant le déroulement de l'appel. On peut aussi manger ce qu'on tient à la main, puisque l'appel ne marque pas précisément le début du matin mais il en constitue un indice probable.